

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022**

Présents : Yvan AUGER, Laurent BLONDEAU, Albin BOUVERET, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, Marie-Angélique COTTER François FENIET, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Denis MARTIN, Lise MARTIN, Jean-Christophe MICHALET, Fabien MOREL, Frédéric OLLITRAULT, Benoît PIARD, Jérémie PIARD, Dominique SAVARY.

Absents excusés : David COLANGE (pouvoir à E. JANIER-DUBRY).

Secrétaire de séance : Marie Angélique COTTER.

### **1) Approbation du compte-rendu et nomination du secrétaire de séance**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

Remarque sur le dernier point : Il apparaît que les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer pour atteindre les objectifs climatiques de la France.

Il est donc de plus en plus question de procéder, lors de l'établissement du budget, à l'évaluation climat de celui-ci.

L'objectif est alors de qualifier les impacts sur le climat, de chacune des dépenses envisagées : très favorables, favorables, neutres ou défavorables.

Cet exercice permet d'avoir une vision, autre que financière, des choix envisagés et éventuellement d'adapter ceux-ci afin qu'ils soient plus en cohérence avec les objectifs climatiques qui s'imposent dès maintenant.

Il serait intéressant que la commune envisage cette façon de faire lors des budgets futurs sachant que nos choix actuels vont globalement dans le bon sens.

### **2) Projet d'acquisition d'un bâtiment au 36 Route Principale à Chaux-des-Prés**

M. CULETTO avait racheté à l'association Le Prado, une ancienne colonie au 36 route Principale à Chaux-des-Prés. Il quitte la Commune et souhaite vendre ses biens : Un bâtiment d'une superficie de 250 m<sup>2</sup> au sol, sur 3 niveaux, avec un potentiel immobilier important (Possibilité de faire entre 6 à 8 logements neufs) et le terrain en face qui pourrait être vendu pour une construction.

M. le Maire propose que la Commune se positionne pour acheter afin d'éviter que le bâtiment ne serve à l'aménagement de gîtes. Par ailleurs, le recensement de la population a révélé une forte proportion de résidences secondaires et de locations touristiques sur la Commune.

La Communauté de communes étant adhérente à l'Etablissement Public Foncier, l'EPF pourrait acheter pour le compte de la Commune et la Commune rembourserait sur 10 ans (voire jusqu'à 14 ans). L'ensemble (bâtiment et 6 000 m<sup>2</sup> de terrain) est évalué à 230 000 €. Les services des Domaines ont estimé que le prix demandé est correctement évalué.

L'EPF intervient pour les opérations concernant l'habitat, le développement économique, le renouvellement urbain, les équipements publics, les espaces agricoles, naturels et de loisirs.

Pour sa part, la Commune s'engagerait au remboursement des impôts fonciers et des frais de portage, et à l'achat complet du bien au plus tard en fin de période.

Les frais de portage sont de 1 % HT l'an, de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>e</sup> année suivant la date de la 1<sup>ère</sup> acquisition de l'opération, puis 1.5 % HT de la 5<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année, de 2 % HT à partir de la 11<sup>e</sup> année. Ils sont calculés sur la base du prix d'acquisition + frais de notaire.

En cas de remboursement par annuité ou de remboursement partiel par la Commune, ce remboursement est déduit de la base de calcul des frais de portage. A terme, la Commune serait propriétaire de l'ensemble bâtiment et terrain.

Une partie du bâtiment est louable très rapidement. La chaudière est récente et proportionnée pour tout l'immeuble.

Il conviendra aussi de se poser la question de conserver ou pas, certains de nos logements existants ou en mauvais état, nécessitant des mises aux normes pour 2025.

Le Conseil vote favorablement à l'unanimité, la proposition d'achat développée ci-dessus et autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre les parties.

### 3) **Transports scolaires : Eventuel changement de véhicule**

Le bus scolaire de 25 places arrive en fin de vie. Il se pose la question de savoir si on rachète un véhicule ou si on abandonne le service.

Pour poursuivre cette mission, sachant que le nombre de voyageurs est plutôt de l'ordre de 6 à 8 voyageurs, M. le Maire propose d'acheter un mini-bus de 9 places, qui pose moins de contraintes : Les 2 employés communaux pourraient le conduire et il suffit que le véhicule soit équipé d'un éthylotest.

Accord à l'unanimité pour l'achat d'un mini-bus 9 places d'occasion.

### 4) **Régie de chaleur :**

- L'offre de Gamm'Bois Energie (M. Ponta de Coteaux-du-Lizon) pour l'approvisionnement en plaquettes pour la chaufferie bois de Prénovel, seule offre reçue, à 36.32 € HT le MWh, est jugée recevable et correcte par le bureau d'études EEPOS qui nous accompagne. 25 % d'humidité maxi garanti. Consommation évaluée à 200 tonnes par an. Contrat de 2 ans, prolongeable une fois. Accord à l'unanimité.

M. Ponta propose de racheter des secs, en bord de route.

- Création d'une régie pour la gestion du service public local de production et distribution d'énergie calorifique : Du fait que la Commune va fournir et vendre de l'énergie, elle entre dans un secteur concurrentiel avec application de TVA, il y a obligation de passer par une régie et il est nécessaire d'abonder le budget Régie, depuis le budget communal, de 50 000 € remboursables sur 10 ans. Il sera facturé un abonnement (part fixe) calculé sur l'emprunt, les amortissements, et la consommation en kWh à partir de compteurs individuels. Vote à l'unanimité.

### 5) **Délibération / Fonds de concours pour travaux église de la Rixouse**

Compte tenu que la convention de participation pour les travaux de l'église de la Rixouse est échue depuis le 30/06/2019, pour pouvoir régler le fonds de concours, la Trésorerie demande une délibération actant la volonté de régler cette participation de 15 918.09 €. Accord à l'unanimité.

### 6) **Aménagement double écluse à Chaux-des-Prés : Autorisation à signer la convention**

Le Conseil à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention pour la mise en place d'une chicane à l'entrée sud de Chaux des Prés (en arrivant depuis Leschères).

### 7) **Communauté de Communes : Désignation de représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

La mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au niveau de la Grandvallière est obligatoire. En cas de transfert d'une compétence vers la Communauté de Communes, la Commission est chargée d'évaluer les charges transférées.

Sont nommés représentants titulaires : Yvan AUGER et Christian BRUNEEL ; représentant suppléant : Denis MARTIN. Accord à l'unanimité.

### 8) **Syndicat horticole : Avis sur le retrait des communes de Pont du Navoy et Le Pasquier**

Les Conseillers à l'unanimité, se prononcent favorablement sur le retrait des communes de Pont du Navoy et Le Pasquier, du Syndicat Horticole.

### 9) **Mandat à l'Agence Immobilière / Vente d'une parcelle au lotissement les Bouchets (Prénovel)**

La personne qui s'était engagée à acheter la parcelle 18 du lotissement et qui cherchait un financement, ne s'est pas manifestée depuis plusieurs mois. Bien qu'elle ait été relancée, sans réponse de sa part, il est proposé de remettre la vente de cette parcelle à l'agence Immobilière Franco-Suisse. Accord à l'unanimité.

### 10) **Les Francas : Subvention de fonctionnement pour 2021**

Les Francas ont fait parvenir leur dernière facture : 31 160.10 € pour la période de janvier à juillet 2021.

Comme le prévoit la convention qui nous liait, le Conseil vote la subvention de fonctionnement pour équilibrer le compte de résultat des Francas 2021. Accord à l'unanimité.

### 11) Reversement recettes des badges / Hiver 2021-2022

M. le Maire informe l'assemblée que la vente des badges de l'hiver 2021-2022 s'est élevée à 61 428 €. Compte tenu de la convention de gestion du domaine skiable, certains frais inhérents sont déduits du montant reversé au Foyer Rural (Cotisation à l'ENJ, factures d'entretien des dameuses, frais d'encaissement de paiement par carte bleue, frais pour la mise en place de la vente en ligne, participation de 3% pour le carburant fourni). Le Conseil vote à l'unanimité la délibération de principe pour le reversement de la recette des badges, qui n'est pas tout à fait définitive et serait de l'ordre d'un peu moins de 51 000 €.

### 12) Cartes Avantages Jeunes : Prise en charge par la Commune et tranche d'âge concernée

Le Conseil reconduit l'opération « Carte Avantages Jeunes » offerte aux habitants de Nanchez âgés de 6 à 25 ans, sur inscription préalable en mairie **au plus tard le 30 juin 2022**.

Accord à l'unanimité.

### 13) Questions diverses

- Information : L'inauguration de la Réserve du Bief du Nanchez aura lieu officiellement le 6 juillet à partir de 10h.
- M. le Maire communique les chiffres de la vente de bois du 18 mai 2022 : Dans la parcelle 18 de Prénovel, le lot de 783 m<sup>3</sup> s'est vendu 64 628 € ; dans la parcelle 5 des Piards, le lot de 515 m<sup>3</sup> est parti pour 34 602 €. La 3<sup>e</sup> vente s'élève à 15 250 €.
- Elections législatives des 12 et 19 juin : Le secrétariat enverra aux élus, un « doodle » pour s'inscrire pour la tenue du bureau des 2 dimanches.
- M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Chantal PIARD, qui demande s'il peut être effectué quelques travaux pour la plateforme de Prénovel, en mauvais état. Les employés communaux interviendront dans les prochains jours.
- Problème à Villard, il était toléré le dépôt de déchets verts à l'ancienne décharge de Villard. Or, les pompiers ont dû intervenir car elle était en feu. Une ancienne charpente avait été déposée, entre autres ... Devant ce manque de civisme, la décharge sera fermée.
- Question sur le fonctionnement de la piscine, cet été : A priori, elle devrait fonctionner.

Séance levée à 21h10.

Fait à Nanchez, le 30 mai 2022.

Le Maire,  
Yvan AUGER